

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.**

<b>MEMBRES</b>	
EN EXERCICE	14
PRÉSENTS	13
VOTANTS	13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20240624-DCM2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024  
Publication : 27/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**Étaient présents** : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

**Était absent** : Loïc GILLET

**Pouvoir déposé** en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

**Secrétaire élu** : Jean ROCHE

## **DÉLIBÉRATION N° 2024-19 : CRÉATION D'EMPLOI AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire rappelle qu'en janvier 2023, la commune a postulé pour bénéficier d'un financement quant à l'embauche d'un conseiller numérique. La demande vient d'être validée par l'État.

Il indique qu'un poste à temps complet sur deux ans est conséquent pour la commune et que la commune de Perreux serait intéressée pour mutualiser le poste. Cependant, le recrutement et la perception de la subvention ne doivent être portés que par une seule entité.

Aussi, il convient de créer ce nouvel emploi non permanent et ainsi mettre à jour le tableau des effectifs dont la dernière version avait été entérinée le 02 avril 2024.

Monsieur le Maire donne lecture de l'actuel tableau des effectifs et de la situation future proposée.

SITUATION ACTUELLE										
EMPLOIS						EFFECTIFS				
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Fillière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut <sup>*1</sup>	sa situation <sup>*2</sup>	Durée hebdo.	Temps partiel
30/08/2021	Chargé d'accueil et de communication	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur	CDD travailleur handicapé	en fonction	35h	
19/10/2022	Secrétaire de mairie	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	titulaire	en fonction	35h	
04/04/2019	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant.	21h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	21h	
02/04/2024	Responsable du service technique	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal au 10 septembre 2024	titulaire	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
14/11/2023	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
24/02/2021	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C2)	titulaire en détachement	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de restauration et d'entretien	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	

SITUATION FUTURE AU 01 JUILLET 2024										
EMPLOIS						EFFECTIFS				
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Fillière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut <sup>*1</sup>	sa situation <sup>*2</sup>	Durée hebdo.	Temps partiel
30/08/2021	Chargé d'accueil et de communication	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur	titulaire	en fonction	35h	
19/10/2022	Secrétaire de mairie	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	titulaire	en fonction	35h	
04/04/2019	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant.	21h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	21h	
02/04/2024	Responsable du service technique	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal au 10 septembre 2024	titulaire	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
14/11/2023	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
24/02/2021	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C2)	titulaire	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de restauration et d'entretien	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
01/09/2024	Conseiller numérique	35h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux		contractuel	en fonction	35h	

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi non permanent de Conseiller numérique à temps complet (catégorie C) pour une durée de 2 ans afin de mener à bien le projet « Dispositif Conseiller Numérique France Services »,
- d'adopter le présent tableau des effectifs :

## SITUATION FUTURE AU 01 JUILLET 2024

EMPLOIS						EFFECTIFS				
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Fillière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut <sup>*1</sup>	sa situation <sup>*2</sup>	Durée hebdo.	Temps partiel
30/08/2021	Chargé d'accueil et de communication	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur	titulaire	en fonction	35h	
19/10/2022	Secrétaire de mairie	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	titulaire	en fonction	35h	
04/04/2019	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	21h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	21h	
02/04/2024	Responsable du service technique	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal au 10 septembre 2024	titulaire	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
14/11/2023	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
24/02/2021	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C2)	titulaire	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de restauration et d'entretien	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adj tech principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
01/09/2024	Conseiller numérique	35h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux		contractuel	en fonction	35h	

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Le secrétaire,  
Jean ROCHE




Hervé DAVAL,  
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.